



Communiqué

Conformément aux prescriptions du Code ISPS, l'accès aux ports de Libreville ou de Port-Gentil est subordonné par la présentation d'un badge ou d'une vignette de l'année en cours pour les usagers et le matériel roulant.

La Direction Générale de l'Office des Ports et Rades du Gabon (OPRAG) rappelle à l'ensemble des opérateurs économiques de la place portuaire que la campagne des badges et vignettes pour la session 2024 est en cours et ce jusqu'au 29 février 2024.

A cet effet, tous les opérateurs sont priés de se rapprocher de la Capitainerie d'Owendo, afin de recueillir toutes les informations y afférentes.